

**« 22 JEAN JAURES »**  
Société civile immobilière  
Au capital de 2.000 €  
Siège social : 65 Boulevard Montfleury – 06400 CANNES  
RCS CANNES 507 592 657  
La « Société »

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES  
DU 21 JUILLET 2025**

**LES SOUSSIGNES**

• La société BATIM-SMA Titulaire de SOIXANTE parts sociales, ci	60
• Monsieur Laurent SANGLIER Titulaire de VINGT parts sociales, ci	20
• Madame Jennifer SANGLIER épouse LOMBARD Titulaire de VINGT parts sociales, ci	20
—————	
TOTAL des parts sociales représentées, CENT parts sociales, ci	100

Seuls associés de la Société prennent, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, les décisions suivantes sous la forme d'un acte sous seing privé portant sur :

**POINT SUR LESQUEL STATUER**

- Confirmation de la dénomination sociale
- Modification de la dénomination d'un associé
- Transfert du siège social ; modification corrélative des statuts
- Suppression d'articles des statuts devenus sans objets
- Pouvoirs en vue des formalités

**PREMIERE DECISION**

La collectivité des associés confirme, en tant que de besoin, la dénomination sociale qui est « 22 JEAN JAURES » conformément à l'article 2 des statuts. L'ajout du préfixe « SCI » à la dénomination telle qu'elle apparaît sur les extraits du Registre du Commerce et des Sociétés résulte d'une erreur lors de l'immatriculation et doit être rectifiée.

**DEUXIEME DECISION**

La collectivité des associés prend acte du changement de dénomination de la société BATIM-SMA, antérieurement connue sous le nom de « S M A ».

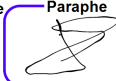
En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié comme suit :

« ***CAPITAL SOCIAL***

*Le capital social s'élève à 2 000 EUROS (DEUX MILLE €), il est divisé en 100 parts de 20 € chacune, numérotées de 1 à 100.*

DS  
SA

Paraphe  
SL

Paraphe  


Les parts sont attribuées de la façon suivante :

- La société BATIM-SMA, 60 PARTS, numérotées de 1 à 60 inclus,  
ci..... 60 parts.
  - Monsieur Laurent SANGLIER, 20 PARTS, numérotées de 61 à 80 inclus,  
ci..... 20 parts.
  - Monsieur Jennifer SANGLIER, 20 PARTS, numérotées de 81 à 100 inclus,  
ci..... 20 parts.
- TOTAL, égal au nombre de parts composant le capital social,  
ci..... 100 parts. »

**TROISIEME DECISION**

La collectivité des associés décide de supprimer la page initiale des statuts mentionnant les comparutions des associés ainsi que les articles 22 à 24 qui sont devenus sans objet ensuite de l'immatriculation de la société.

**QUATRIEME DECISION**

La collectivité décide de transférer le siège social de 65 Boulevard Montfleury – 06400 CANNES au 53 rue d'Antibes - 06400 CANNES.

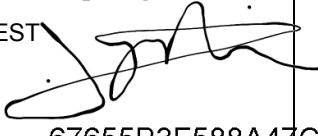
En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit :

«  
**ARTICLE 3 SIEGE SOCIAL**  
*Le siège social est fixé à CANNES (06400) – 53 rue d'Antibes*  
*Il peut être transféré partout ailleurs sur décision collective des associés de nature*  
*extraordinaire.*  
 »

**CINQUIEME DECISION**

La collectivité des associés donne tout pouvoir au porteur d'une copie des présentes en vue d'effectuer les formalités qu'il y a lieu.

**SIGNATURES ELECTRONIQUES DES PARTIES par procédé DocuSign**

<p>La société BATIM-SMA, associée, représentée par M. Antoine SANGLIER</p> <p>DocuSigned by:        22 juillet 2025   14:28 CEST  <b>SANGLIER Antoine</b>        66152516381A4CF...</p>	<p>M. Laurent SANGLIER, associé</p> <p>Signé par :        24 juillet 2025   08:48 PDT  <b>SANGLIER, Laurent</b>        66F8A4E2E0AD4F5...</p>
<p>Mme Jennifer SANGLIER, associée</p> <p>Signé par :        22 juillet 2025   14:27 CEST          67655B3F588A47C...</p>	